

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 4 mars 2013

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 13

Date de convocation : 26/02/2013

Présents : GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, BRUCKMANN Jacques, COLIN Georges, FLICK Guillaume, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, SAENGER Tharcisse, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN Jean-Michel

Pouvoirs : GOEHRY Jean-Georges à Daniel FLICK, HAMM André à FLICK Guillaume

Absents excusés : ARBOGAST Nicole, FELDMANN Jean-Paul

La lecture du procès-verbal de la séance du 18 février 2013 est reportée à la prochaine réunion.

Désignation d'un secrétaire de séance : URBAN Jean-Michel

ORDRE DU JOUR :

1. Travaux d'aménagement de la rue des artisans : Approbation de l'avant-projet
2. Travaux d'aménagement de la rue principale, partie sud : Approbation de l'avant-projet
3. Etude de diagnostic de la maison de garde
4. Conventions de financement, de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Bas-Rhin pour la réalisation des travaux de voirie situés sur la route départementale 32
5. Projet de Zonage de l'assainissement collectif et non collectif

Délibération n° DCM-008-2013**8. Domaine de compétence****8.3 Voirie****Rue des artisans : approbation de l'avant projet**

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire sur le projet d'aménagement de la rue des artisans,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le dossier d'avant projet pour un montant de 144 867,29 € TTC établi par ABE Concept (se rajoute à ce montant la mise en souterrain par France Télécom du réseau téléphonique existant et de Numéricable),
- d'autoriser Madame le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises et de signer les marchés s'y rapportant,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Bas-Rhin pour le financement des travaux,
- d'inscrire les crédits budgétaires au compte 2151 du budget primitif 2013 et autorise Mme le Maire à émettre des mandats en 2013 avant le vote du budget primitif.
- approuve le plan de financement ci-dessous :

Dépenses globales:

Dépenses totales des travaux (hors MO) 121 126.50 € HT soit 144 867,29 € € TTC

Recettes :

| | |
|--|--------------|
| Subvention du Conseil Général voirie : | 17 073,59 € |
| Récupération de la TVA : | 22 428,35 € |
| Fonds libres de la commune : | 105 365,35 € |

Adopté à la majorité moins 1 abstention (Magnier)

Délibération n° DCM-009-2013**8. Domaine de compétence par thème****8.3 Voirie****Travaux d'aménagement de la rue principale RD32 – Démotion de l'école : approbation de l'avant projet**

Le maire présente au conseil l'avant projet relatif aux travaux d'aménagement de la rue principale comprenant la démolition de l'ancienne école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve l'étude de l'avant projet et fixe le prix d'objectif global des travaux à 506 000.50 € HT décomposé comme suit :
 - 387 440.50 € HT : Lot 1 : voirie dont 97 664 € HT au titre de la réfection de la partie route départementale RD32
 - 91 110.00 € HT : Lot 2 : réseaux secs
 - 27 450.00 € HT : Lot 3 : démolition,
- auquel se rajoute le coût estimatif de la maîtrise d'oeuvre à 25 025 € HT, soit 29 929.90 € TTC, les frais liés à la passation des marchés, l'effacement des réseaux par France Télécom et de Numéricable.

COMMUNE DE MITTELHAUSEN Séance du 4 mars 2013

- autorise le maire à lancer la consultation d'entreprises conformément au code des marchés publics,
- sollicite le Conseil Général pour l'aide au financement des travaux,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- dit que les crédits seront prévus au compte 2151 du budget primitif 2013,
- approuve le plan de financement ci-dessous :

Dépenses globales:

Dépenses totales des travaux (hors MO et frais annexes) 506 000.50 € HT
soit 605 176,60 € TTC

Recettes :

| | |
|---|--------------|
| Subvention du Conseil Général voirie : | 41 055,00 € |
| Part située sur la route départementale : | 116 806,14 € |
| Récupération de la TVA : | 93 693.44 € |
| Fonds libres de la commune : | 353 622.02 € |

Adopté à la majorité moins 1 abstention (Saenger)

Délibération n° DCM-010-2013

1. Commande publique

1.3 Convention de mandats

Etude de diagnostic de la maison de garde

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de faire réaliser une étude de diagnostic de l'ancienne maison de garde située rue principale pour un montant de 5 750 € HT soit 6 877 € TTC, selon l'offre de l'atelier Oziol-de Micheli de Strasbourg,
- d'inscrire les crédits budgétaires au budget primitif 2013 et autorise Mme le Maire à émettre des mandats en 2013 avant le vote du budget primitif.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-011-2013

8. Domaine de compétence par thème

8.3 Voirie

Conventions de financement et de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Bas-Rhin pour la réalisation des travaux de voirie situés sur la route départementale 32

Dans le cadre de la rénovation de la partie sud de la rue principale (entrée sud jusqu'au croisement avec la rue Aulach), des travaux de voirie sont prévus sur la route départementale R.D. 32.

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour chaque opération de voirie située sur le domaine public routier départemental, il y a lieu de signer des conventions entre le Conseil Général et la Commune de Mittelhausen. Elles ont pour objet notamment de préciser les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties signataires....

Après délibération, le **Conseil Municipal** à l'unanimité autorise le maire à signer :

- la convention de financement de la TVA,
- la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- la permission de voirie
- et tout document relatif à ce dossier.

Adopté à la majorité moins 1 abstention (Saenger)

Délibération n° DCM-012-2013

5. Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Projet de Zonage de l'assainissement collectif et non collectif

Le Maire informe que le SDEA – Périmètre de MITTELHAUSEN a réalisé le zonage de l'assainissement collectif et non collectif. Conformément à la réglementation applicable, une enquête publique doit être réalisée pour valider ce document et le rendre opposable.

VU l'article 35 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992

VU le décret n° 94.469 du 3 juin 1994

VU l'article L2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que les Communes délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif

VU les articles R123-6 à R123-23 du Code de l'Environnement précisant la forme de l'enquête publique

VU le projet de zonage de l'assainissement la commune de Mittelhausen

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**,

- approuve le projet de zonage de l'assainissement collectif et non collectif
- autorise le maire de la commune de MITTELHAUSEN à engager la mise en enquête publique du dossier ainsi retenu.
- autorise le maire de la commune de MITTELHAUSEN à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 4 mars 2013

GOEHRY Mireille

SIMON Gérard

FLICK Daniel

ARBOGAST Nicole

BRUCKMANN Jacques

COLIN Georges

FELDMANN Jean-Paul

FLICK Guillaume

GOEHRY Jean-Georges

HAMM André

MAGNIER Michèle

POULAIN Jean-Sébastien

SAENGER Tharcisse

STEINMETZ Jean-Paul

URBAN Jean-Michel